



Mémoire (et exposé) de Michel Dorais, PhD
Professeur titulaire et chercheur¹
École de travail social et de criminologie
Université Laval, Québec

**devant la Commission spéciale de l'Assemblée Nationale du Québec sur
l'exploitation sexuelle des mineurs
(audition du 5 novembre 2019, à 19h30)**

Introduction

¹ Formation académique initiale en service social puis en sociologie de la sexualité.

Je tiens d'abord à remercier les membres de la Commission pour cette invitation. Comme vous le savez, je travaille depuis 40 ans, déjà, sur les questions que nous allons aborder ensemble, d'abord en tant qu'intervenant social, surtout auprès de jeunes signalés à la DPJ (de 1978 à 1990), ensuite comme chercheur (trois études menées et publiées respectivement sur la prostitution des enfants, des jeunes hommes et des jeunes filles²) et directeur scientifique de programmes de formation en prévention, notamment pour la Table de concertation de Québec sur l'exploitation sexuelle et la prostitution juvénile. Comme, par ailleurs, mon champ d'enseignement est l'intervention sociale et la prévention (ce à quoi s'ajoute mon cours sur la diversité sexuelle), vous comprendrez que mon exposé sera beaucoup axé sur le *comment mieux prévenir et intervenir* une fois les problèmes correctement définis et identifiés. Puisque, en cela, votre document de consultation (octobre 2019) est remarquable de concision et de pertinence, je n'ai pas de doute que les problèmes dont il sera ici question sont déjà bien compris. Aussi, vais-je me consacrer surtout aux actions à déployer si on veut non seulement mieux prévenir, comprendre et soutenir les victimes, mais aussi agir sur les individus qui génèrent l'exploitation sexuelle des personnes mineures, en général des hommes.

Faute de temps pour rédiger un texte très élaboré, cela en raison de trop nombreux engagements ces semaines-ci, on trouvera dans les pages qui suivent un texte qui tient davantage d'un plan détaillé (ce qui aura au moins le mérite d'aider à suivre le fil logique de ma présentation). Enfin, même si j'entends donner surtout des pistes de réflexions et d'actions, mon propre texte ne sera pas exempt de questionnement. Je m'adresserai évidemment à vous à titre personnel.

Que faire ?

Puisque je vais beaucoup axer ma présentation sur la prévention, rappelons brièvement quels sont les trois types possibles de prévention.

La **prévention primaire** consiste à diminuer ou contrer les risques AVANT qu'un problème ne survienne, en créant les conditions requises pour éviter qu'il ne se produise. Elle vise donc une très large population, dans le cas présent l'ensemble des jeunes et des personnes susceptibles de participer à leur exploitation. On se demandera alors que faire pour empêcher qu'advienne l'exploitation sexuelle de personnes mineures.

La **prévention secondaire** vise à intervenir à court terme, dès les premiers signes, sur un problème, avant qu'il ne produise encore plus de dégâts et de séquelles. Elle ciblerait plus spécifiquement les personnes à risque d'adopter ou de subir des conduites d'exploitation, ou étant déjà dans cet engrenage. Une bonne partie de l'intervention sociale auprès des jeunes (victimes ou exploitateurs, puisqu'il y a aussi des jeunes qui en exploitent d'autres, parfois après l'avoir été eux-mêmes et comme stratégie de survie

² *Les enfants de la prostitution*, VLB, 1987; *Travailleurs du sexe*, VLB, 2003; *Jeunes filles sous influence*, avec la collaboration de Patrice Corriveau, VLB, 2006. Les deux derniers ouvrages ont été traduits en langue anglaise par McGill-Queen's University Press, sous le titre *Rent Boys*, 2005 et *Gangs and Girls*, 2009, dans ce tout dernier cas dans une version augmentée traitant aussi des jeunes hommes proxénètes.

ou de sortie) en Centre Jeunesse afin de les aider pourrait être définie comme un tel type de prévention. C'est aussi le cas pour l'intervention policière quand elle met fin à l'exploitation et permet enfin aux victimes de recevoir enfin écoute et soutien.

La **prévention tertiaire** constitue moins une prévention au sens premier du terme qu'un soutien à la réadaptation active de ceux et celles qui ont vécu un problème et qui sont en voie de s'en sortir. C'est une action qui a pour but de contrer ou d'atténuer les risques de récurrence du problème. Elle doit cibler essentiellement les personnes ou groupes ayant déjà vécu de l'exploitation, afin d'assurer à moyen et long terme leur complète résilience et leur capacité d'agir sur leur propre vie dans le cas des victimes, ou leur désistance et leur réhabilitation dans le cas des auteurs ou des complices d'exploitation sexuelle.

Dison d'emblée qu'en matière d'exploitation sexuelle de personnes mineures, **une véritable prévention primaire devrait idéalement cibler tous les jeunes et surtout toutes les personnes, mineures ou adultes, susceptibles de les exploiter**. En effet, il est contreproductif de faire porter sur les (seules) épaules de victimes potentielles la prévention de crimes commis à leur encontre. Si on veut combattre efficacement l'exploitation sexuelle, il faut logiquement agir sur les individus qui en sont à l'origine : les clients, les proxénètes, et tout autre acteur qui tire profit de ces crimes, directement ou indirectement, ou qui est témoin complice, fût-ce pas son silence.

Bien sûr, il n'est pas inutile de faire en sorte que les jeunes, filles, garçons, ou autres (des personnes trans, intersexuées ou non-binaires quant à leur genre peuvent aussi subir de l'exploitation) aient de **conditions de vie qui maximisent leurs facteurs de protecteurs de protection et minimisent leurs facteurs de vulnérabilité** devant la prédation et l'exploitation sexuelles, mais cela sera sans grand effet si les personnes qui génèrent le marché de l'exploitation sexuelle et en profitent ne sont pas directement touchées : une victime en remplacera une autre si les personnes et le système même produisant et rentabilisant la «demande» ne sont pas affectés par nos actions préventives.

À cet égard, saluons le fait que l'éducation sexuelle fasse enfin son retour dans nos écoles, le web et les réseaux sociaux dont sont friands jeunes et moins jeunes étant d'affligeants colporteurs de mythes sur la sexualité humaine. Un exemple des plus navrants et dangereux à cet égard : combien d'hommes, de tous âges, croient encore que la/leur sexualité serait une pulsion incontrôlable ? Certes, personne ne choisit ses désirs, mais dans une société civilisée tout le monde doit apprendre à gérer ses désirs dans le respect de soi, des autres, et des lois qui protègent ces derniers. Comme c'est là un processus et un apprentissage continu, à peaufiner la vie durant, aussi bien commencer à le faire le plus tôt possible... Les auteurs de prédation et d'exploitation sexuelles débutent en général leurs exactions avant l'âge adulte, soulignons-le : il n'est pas nécessaire d'attendre que l'irréparable ait été commis pour éduquer et sensibiliser à

une sexualité qui respecte les droits et le bien-être des autres (et qui critique le mythe hélas persistant de la pulsion sexuelle plus forte que soi...).

L'exploitation sexuelle est le résultat d'abus de pouvoir. Comme le dit éloquemment votre propre document, « l'exploitation sexuelle implique généralement une situation, un contexte ou une relation où un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage ». En théorie, toute personne peut donc se retrouver ainsi piégée, mais il existe des facteurs de vulnérabilité accrus chez des personnes mineures. J'aimerais en passer en revue quelques-uns, particulièrement inquiétants, ce qui nous permettra d'entrevoir la prévention secondaire, car certains jeunes sont plus à risque que d'autres de tomber, ou d'être déjà tombés, sous le joug d'exploiteurs et devraient par conséquent recevoir une attention et un soutien conséquents :

- La pauvreté et le désœuvrement (il existe encore des jeunes qui croient que leur seule ressource afin de vivre ou survivre est la vente de leur corps; il faut se demander quelles alternatives nous avons à leur offrir);
- La faible estime de soi (plusieurs jeunes filles demeurent sous le joug de proxénètes pour un semblant d'amour; il faut se demander comment cela est encore possible dans un Québec qui promeut en théorie l'égalité femmes-hommes – les garçons ne se prostituent jamais par amour...);
- Les jeunes qui ont traversé des problèmes affectifs ou familiaux importants peuvent devenir des proies faciles, en particulier lors du passage de l'adolescence à l'âge adulte (je pense ici aux jeunes des Centres Jeunesse, plus souvent qu'autrement laissés à eux-mêmes au moment de cette transition, parfois avec de terribles conséquences à court, moyen et long terme);
- La prostitution peut parfois être vue comme une «aventure» pour des jeunes en recherche d'eux-mêmes, croyant que les adultes alors rencontrés pourront leur apporter davantage que leur propre famille ou encore leurs ami.e.s antérieur.e.s. (avant de déchanter, cela dit, dans bien des cas, mais comment briser avant qu'il ne les piège ce miroir aux alouettes ?)
- Les enfants ou adolescents ayant antérieurement vécu des agressions sexuelles peuvent avoir intégré des réflexes ou scénarios permettant plus aisément qu'on abuse d'eux. Dans certains cas, la famille fut elle-même initiatrice d'exploitation et de violences sexuelles de diverses natures. Un.e jeune qui a développé une sexualité (post)traumatique est mal armé.e pour se défendre face à des prédateurs, car on ne lui a pas permis d'apprendre à le faire. Il y a donc un défi particulier à relever pour eux et pour les intervenants qui entendent les aider.

Des actions doivent être menées pour rejoindre ces groupes vulnérables (liste ici non exhaustive, je le précise) dans leurs milieux de vie, non seulement pour les informer de

leurs droits mais aussi pour leur permettre d'avoir accès à des ressources ou services (au besoin, spécialisés) aptes à répondre à leurs besoins spécifiques. Chaque sous qu'on économise sur le dos des jeunes vulnérables, on en paiera le prix plusieurs fois par la suite: une intervention diligente et compétente est toujours un «bon placement». Bien sûr, encore faut-il que les intervenant.es soient adéquatement informé.e.s et formé.e.s en matière de soutien aux victimes d'exploitation sexuelle et de suivi auprès de leurs prédateurs, question que j'ai notamment abordée dans mon ouvrage *Le métier d'aider* (nouvelle édition, 2018, VLB). Trop d'intervenants se considèrent, à juste titre, ignorants ou démunis à ce sujet et auraient besoin de formation d'appoint ou continues.

Mener des actions qui toucheront les auteurs (actifs ou potentiels) d'abus de pouvoir et d'exploitation sur le plan sexuel est décisif, on ne le dira jamais assez. Or, ce volet a traditionnellement été négligé. Il y a certes de l'éducation sexuelle à faire chez les jeunes, mais il y en a aussi, et beaucoup, à faire auprès des adultes de tous âges, car il existe des adultes très carencés, voire dangereux, sur ce plan. Un rattrapage est à faire manifestement.

La question du respect des personnes mineures est non seulement une question morale ou éthique, mais aussi une question de droits, ce que beaucoup d'auteurs d'exploitation semblent avoir du mal à saisir ou à comprendre : raison de plus pour le leur rappeler, par exemple, par des campagnes sociétales (puisque'il n'existe pas de groupe naturel d'hommes exploités ou agresseurs de personnes mineures, il faut dans un premier temps s'adresser à tous les hommes) ou, s'ils sont déjà passés aux actes ou sont à risque de le faire, par des suivis obligatoires assurés par des professionnels compétents.

Il existe en prévention plusieurs outils, que j'aimerais passer brièvement en revue :

La législation constitue en elle-même un moyen préventif. Certaines peines, par la dissuasion qu'elles provoquent, peuvent être vues comme une forme de prévention. La répression, en effet, peut parfois constituer une prévention en raison du message qu'elle envoie non seulement aux contrevenants mais à ceux qui seraient tentés d'imiter leur conduite. Mais ce n'est pas la seule avenue possible, ni même toujours la plus efficace.

Des mesures ou des changements organisationnels, lesquels découlent parfois de lois et de règlements, peuvent aussi être considérés comme de la prévention. Il en va ainsi du contrôle balisé du marché de la pornographie, afin qu'il ne concerne que des adultes, et pleinement consentants, que ce soit comme acteurs ou consommateurs.

Le partenariat et la concertation constituent des moyens efficaces et créatifs de prévention. C'est le cas par exemple de la Table de concertation de Québec sur l'exploitation sexuelle et la prostitution des personnes mineures, laquelle réunit régulièrement, depuis une quinzaine d'années, policiers ou policières, travailleuses sociales ou communautaires, éducateurs et éducatrices, personnels des écoles et des

commissions scolaires, etc., dans un but commun : mieux comprendre, donc mieux partager l'information disponible, afin de mieux agir, de concert, pour prévenir ou arrêter des crimes et aider des victimes.

Le développement de connaissances, d'attitudes et d'habiletés nouvelles constitue une activité essentielle en prévention. Ainsi, les auteurs réels ou potentiels d'exploitation sexuelles (et comme on ne sait pas qui le sera, on parle ici de la population générale) doivent impérativement apprendre, et le plus tôt possible, **à gérer leur sexualité dans le respect des autres**, ce qui est un processus continu, de nouveaux défis pouvant se poser à divers âges et dans diverses situations pouvant devenir problématiques. L'éducation à la sexualité est un apprentissage qui dure, et se consolide, toute la vie.

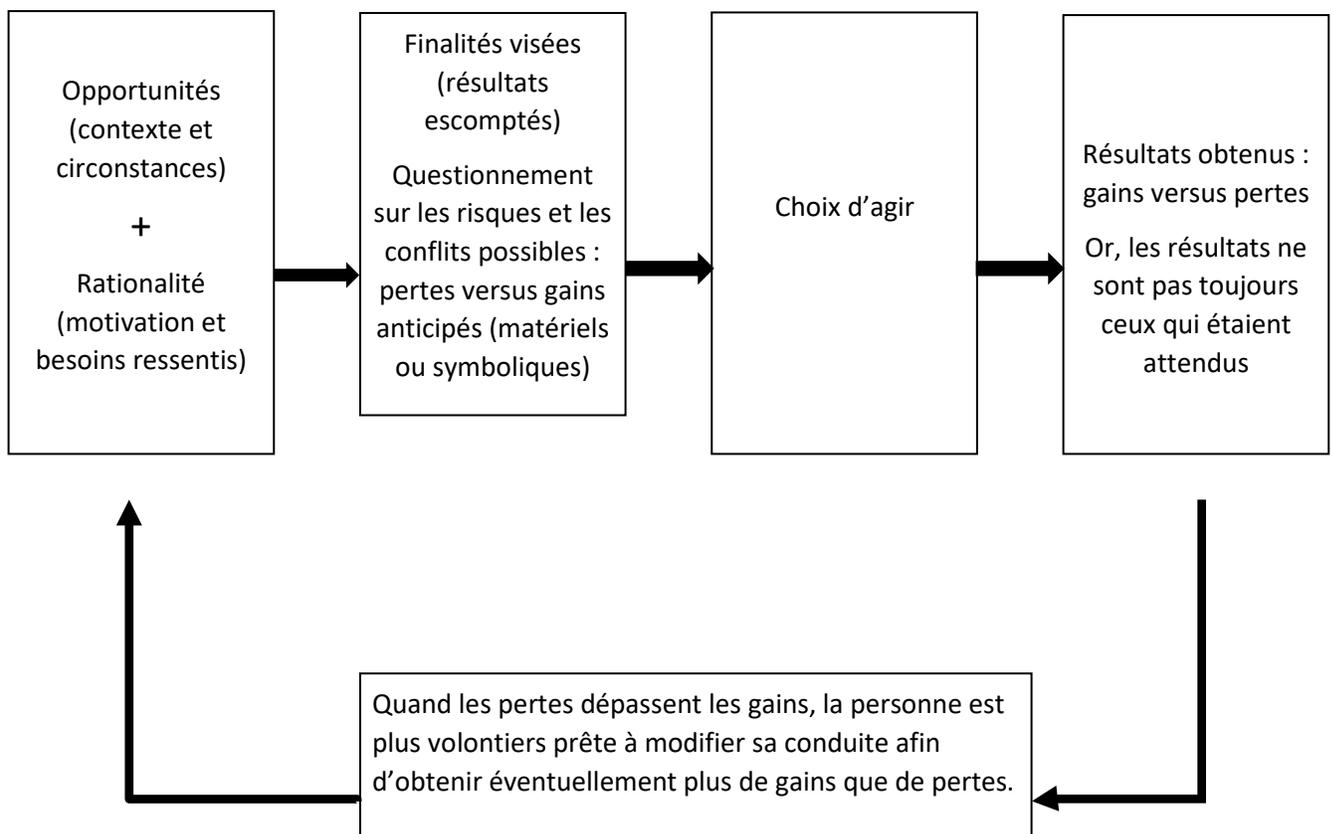
La **formation d'intervenants susceptibles de servir de multiplicateurs** en sensibilisation auprès de groupes ou de populations vulnérables est aussi un mode de prévention à retenir. Former des intervenants exige néanmoins la mise sur pied de programmes soigneusement planifiés (demandant temps et argent). De tels programmes doivent tenir compte à la fois de savoirs (connaissance de la réalité, fût-ce pour mieux la dépister), de savoir-être (attitudes à privilégier auprès des personnes concernées) et de savoir-faire pertinents (interventions à encourager ou adopter), car une information qui ne se transforme pas en action n'a aucun impact préventif. Pour reprendre cet exemple, la Table de concertation de Québec a monté depuis 15 ans trois programmes de formation en prévention et intervention à l'intention des intervenant.e.s de la région de Québec afin d'éclairer leurs décisions et actions professionnelles à la lumière des meilleures pratiques (ces formations se nomment respectivement *Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile*; *Guide de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes : cyberprédation et cybermanipulation à des fins sexuelles*; *La vulnérabilité des garçons en matière d'exploitation sexuelle (exercée ou subie)*).

Enfin, **des interventions publiques et campagnes médiatiques/sociétales** visant à mobiliser la population en la sensibilisant et l'amenant à agir et réagir constituent une forme de prévention à ne pas négliger, d'autant que la complicité de plusieurs personnes permet en général l'exploitation sexuelle. Une campagne diffusée via plusieurs véhicules a d'ailleurs plus de chance d'avoir des retombées positives sur le long terme car sensibilisant la société dans son ensemble.

Comme je crois au changement personnel et social (je ne ferais pas ce métier sinon), même en ce qui concerne des problèmes complexes et persistants dans le temps, je terminerai ma présentation par un regard sur ce qui peut le provoquer ou du moins amorcer le changement chez les victimes qui se taisent (pour mes motifs légitimes, je tiens à le souligner : des sentiments d'anxiété, de peur, de honte, etc., assaillent souvent

les victimes) ou chez leurs exploiters : une prise de conscience. Je reproduis ici un schéma utilisé dans mes cours (et reproduit dans un de mes ouvrages, dont mon présent texte résume parfois certains passages : *Prévenir*, PUL, 2017). Nous parlons ici surtout de prévention secondaire et tertiaire, puisqu'il s'agit de veiller à ce que des réactions hélas préjudiciables pour elles-mêmes chez les victimes ou des conduites criminelles chez les exploiters non seulement cessent mais soient remplacées par des conduites plus socialement acceptables (la nature ayant horreur du vide...). Cela exige écoute et imagination de la part des intervenant.e.s et motivation de la part des personnes en processus de changement (plus des ressources qui encouragent et permettent ce dernier, bien entendu, lesquelles doivent impérativement être au rendez-vous : des alternatives concrètes doivent toujours pouvoir être envisagées aux conduites que l'on veut modifier).

L'ANALYSE STRATÉGIQUE EN SCHEMA



Vous savez, les gens ont toujours, de leur point de vue, de prétendues «bonnes» explications pour agir comme ils le font. C'est triste à dire, même les actes les plus dégradants d'exploitation sexuelle peuvent paraître, sur un plan très subjectif, «légitimes» aux yeux des personnes qui les ont posés. Il faut avoir entendu de

nombreux exploitateurs ou agresseurs en consultation pour le constater, hélas : leur conduite ne leur semble en général guère poser problème. C'est pourquoi comprendre les motivations ou les finalités des actes qu'on veut prévenir ou changer exige de les comprendre et de les contextualiser (en se rappelant bien qu'expliquer ne signifie jamais excuser!). On ne peut aider les gens à changer sans comprendre le raisonnement, le contexte et les circonstances ayant mené à leur conduite, qui a impliqué certains choix conscients. Comme le montre ce schéma, c'est souvent dans la mesure où les résultats obtenus ne coïncident pas avec les objectifs visés que la personne sera encline à réexaminer sa conduite, à trouver d'autres stratégies pour combler ses besoins, ou encore à changer sa façon de voir les choses. Tant qu'un comportement donne les résultats plutôt positifs escomptés, il est prévisible qu'il perdure.

Plusieurs jeunes quittent les gangs de rue et la prostitution lorsqu'ils se rendent compte que ce qui semblait être une «solution» est devenu un problème. Que ce soit du côté des proxénètes ou des victimes, la motivation à demander ou accepter de l'aide provient presque toujours d'un (relatif) constat d'échec. Un jeune qui était devenu proxénète pour se sentir «king» face à ses pairs et plus libre grâce à l'argent obtenu se retrouve arrêté par la police, puis emprisonné, donc plus contraint que jamais. Ou encore une jeune fille qui se prostituait pour aider financièrement son petit ami (et proxénète) se retrouve «donnée» ou «vendue» à un pair par ledit garçon qui a rencontré une fille (ou plusieurs) qui lui rapporte(nt) plus encore. Un déclic peut alors se produire, et c'est un moment charnière où trouver de l'aide doit être à portée de main, c'est même essentiel.

Notre travail en prévention et en intervention consiste très précisément à dégager des alternatives possibles pour les jeunes, et moins jeunes, qui veulent s'en sortir et à encourager l'adoption de celles qui apparaissent les plus viables : personne n'est condamné à être exploité sexuellement, ou à être proxénète, ou à acheter des services sexuels de personnes mineures. Commise ou subie, l'exploitation sexuelle n'est pas une fatalité. Une société comme la nôtre devrait avoir davantage d'impact sur les personnes qui permettent à ce crime d'exister et de prospérer, et aussi sur leurs victimes, trop souvent laissées à elles-mêmes (par exemple, actuellement L'IVAC n'offre pas de soutien à ce type de victimes), voire déconsidérées (blâmer la victime ou lui faire porter l'odieux de sa condition est un réflexe encore courant envers les victimes de crimes sexuels, à tort soupçonnées d'y être pour quelque chose; «ça n'arrive qu'aux autres», croit-on à tort).

En terminant, je dirais qu'il faut garder à l'esprit que l'exploitation sexuelle est d'abord et avant tout un abus de pouvoir, donc un problème à la fois personnel et social. Deux pistes doivent en ce sens guider l'action. Primo : (re)donner du pouvoir sur leur vie à toutes les victimes, réelles ou potentielles, cela tant dans une visée préventive que curative (les personnes ayant été exploitées vivant le plus souvent avec des séquelles

incapacitantes, notamment post-traumatiques). Secondo : apprendre, puisque ce n'est manifestement pas fait pour beaucoup de personnes, aux exploiters sexuels, fussent-ils en devenir, à gérer leur sexualité de façon à respecter les autres et les limites légitimes que l'État met en place pour protéger les personnes mineures. Cela, il importe de la faire à très large échelle (par des campagnes sociétales, par exemple) mais aussi, à échelle individuelle, par un suivi professionnel adéquat lorsque requis (encore doit-il être disponible et accessible pour tous les hommes qui en auraient besoin). Gérer sa sexualité dans le respect des autres ne saurait être une option, c'est le devoir de tout citoyen, quel que soit son âge.